

Groupe de travail du réseau RAPPEL

sur la crise sanitaire et les impacts pour les ménages en précarité énergétique

Quelles actions pour accompagner au mieux les ménages en période de confinement et en sortie de confinement ?

Réunion 23 avril 2020

Rappel du contexte

Le confinement imposé par les pouvoirs publics dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 risque d'aggraver la situation financière des français. En effet, des milliers de personnes voient leurs revenus diminuer (des salariés au chômage partiel ou en arrêt de travail pour garde d'enfants, des indépendants privés de leurs activités professionnelles, etc.) alors même que leurs charges liées au logement (loyer, remboursement de crédit, facture d'eau et d'énergie, etc.) restent stables. Pire, le confinement risque d'augmenter ces charges puisqu'il impose une cohabitation accrue de tous les occupants d'un même logement qui aura pour effet d'augmenter les consommations d'électricité et de chauffage. Pour certains foyers, qui en temps normal ont déjà des factures difficiles voire impossibles à payer, la situation risque de s'aggraver.

Rappel des objectifs de la réunion

- Recenser les retours terrain des membres sur la situation actuelle des ménages, les difficultés qu'ils rencontrent ;
- Recenser les outils, méthodes mises en place par les structures pour continuer à accompagner les ménages à distance ;
- Réfléchir à des mesures spécifiques ou actions communes qui pourraient être proposées à l'échelle nationales

Participants

Jonathan MARTINEZ (PTRE Le Havre Seine Métropole), Davy SAINT-ANDRÉ (PTRE/SLIME Romans Valence Agglomération), Simon CHARBOUILLOT (Ulisse Energie), Gilles BERHAULT (Fondation des transitions), Nagete AMANDIDANE (Association Nationale des Compagnons Bâtisseurs), Patrick GACHET (Compagnons Bâtisseurs Centre Val de Loire), Bertrand DE CLERMONT TONNERRE (Fondation Rexel), Alé SALL (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire), Aurore BONNEAU (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Environnement et d'Equipement de la Nièvre), Baptiste BARBIER et Quentin HOFFER (CD 94), Claire LABEL et Carole TUAL (ALECOB), Julie COURBON (Fondation Abbé Pierre), Amande BERATO (Gefosat), Florian GOUGEON (SHAKTI 21), Mylène CHAMBON (Emicités), Sandrine BAUDARD (CD 56), François BOULOT (Secours Catholique), Léa LE SOUDER et Léo PARDO (CLER-Réseau pour la Transition énergétique).

Animation et prise de notes : Marie MOISAN (CLER-Réseau pour la Transition énergétique), Claire BALLY et Aurélien BREUIL (Solibri)

I. <u>Synthèse des retours des membres du RAPPEL sur les difficultés rencontrées par les ménages en période de confinement</u>

1/Revenus:

- baisse des revenus d'activité, recul des "petits jobs"
- absence de revenus pour les ménages vivant de l'économie informelle

2/ Factures:

- Crainte d'une augmentation des factures d'énergie due au confinement (notamment concernant l'augmentation de l'électricité spécifique la plupart des ménages ne se chauffant plus et la cuisson du fait de l'arrêt des cantines).
- Problèmes financiers pour payer les factures d'énergie : mais secondaire pour le moment car focalisation sur les besoins les plus urgents : alimentation, loyer, santé. Beaucoup de foyers ont mis leurs factures en attente durant la trêve hivernale => il faudrait se rapprocher des fournisseurs pour avoir une confirmation de cela.
- Si certains fournisseurs ont mis en place des mesures pour les ménages modestes chauffés à l'électricité et au gaz, quid pour les ménages utilisant d'autres sources d'énergie ? Crainte qu'en cas d'une baisse de température, il y ait des problèmes d'approvisionnement et une augmentation des coûts

3/ Logement:

- Problèmes financiers pour payer les factures de loyer : problème majeur (priorisation des besoins les plus urgents : alimentation, produits de 1ère nécessité). Les bailleurs semblent conciliants pour le moment mais le déconfinement devrait occasionner une explosion des problèmes d'expulsion. Crainte des départements d'une explosion des demandes de mesures de maintien dans le logement (FSL) en sortie de confinement
- Sur-occupation des logements générant du stress
- Problèmes de santé dans les logements insalubres

4/ Travaux:

- Travaux en cours ou démarches en attente
- Difficultés de trésorerie des entreprises du bâtiment : risque de les amener à s'écarter des travaux chez les ménages en difficulté

5/ Ménages :

- Isolement augmenté, perte de liens sociaux = impacts psychologiques
- Violences conjugales
- Précarité alimentaire : besoin d'aide alimentaire et produits de première nécessité (la fermeture des cantines a un fort impact pour les plus modestes : plus d'aide au paiement des repas, plus de repas équilibrés une fois par jour, denrées alimentaires plus chères : accès aux supermarchés limité et les chèques services proposées par les associations caritatives ne sont pas acceptés par tous les magasins)
- Précarité en termes de mobilité (impact sur l'accès aux supermarchés, aux systèmes de santé, aux services sociaux, etc.)
- Fracture numérique: pas de téléphone ou d'adresse mail ou pas de réseau internet (zone blanche), pas d'ordinateurs, etc. = impact pour l'accès au droit commun: mise à jour de son compte CAF, devoirs en ligne, recherche d'emploi, accès aux bureaux de poste fermés pour retirer de l'argent, impossibilité de régler par Eficash (impact sur la régularité des paiements), etc.

Pour consulter l'ensemble des retours de membres du RAPPEL : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1pH4GgF-ut3wDdUdCpE0uEJPuqWxp7DFI/edit#gid=1514137873

II. Retours/réactions des participants sur les difficultés rencontrées par les ménages et les outils créés par les membres pour les accompagner

Amande BERATO (Gefosat): les services sociaux fonctionnent en service réduit d'où la difficulté pour le public précaire à avoir quelqu'un au bout du fil :

- Roulement de 6 agents par agence départementale (au lieu de 40 habituellement)
- Permanence en télétravail sur des horaires restreints

Gefosat a plus de difficulté à joindre les ménages : les salariés télétravaillent donc appellent les ménages depuis leur propre téléphone (en numéro masqué) ce qui génère de la méfiance et les ménages n'ont pas tous une adresse mail.

Outils et méthodes déployés pendant la crise (dans le cadre du FATMEE¹):

- 2 demi-journées de permanences téléphoniques vont être mises en place (bascule du numéro du standard sur les téléphones personnels des salariés), dédiées aux problèmes d'eau et d'énergie pour désengorger le service social qui a d'autres priorités en ce moment :
- Envoi aux partenaires de la métropole du <u>communiqué de presse de Rénovons!</u> demandant un renforcement des mesures pour les ménages en situation de précarité énergétique et notamment l'envoi d'un 2^{ème} chèque énergie exceptionnel de 300€;
- Diffusion d'un article sur les mesures prises par les fournisseurs d'énergie.

Quentin HOFFER (CD 94): après avoir questionné le service action sociale et FSL du CD94: il n'y pas d'évolution des demandes liées à l'énergie pour le moment, ce n'est pas une problématique d'urgence contrairement aux violences conjugales, alimentaires, etc. Les foyers ont eu tendance à mettre leurs factures en attente (les fournisseurs étant plutôt conciliants en ce moment).

Le département va essayer d'anticiper pour pallier l'explosion des demandes à venir sur le FSL Maintien, à priori grâce à une ré-orientation de budgets et en renforçant les accompagnements selon ce que pourront faire les professionnels. Mais les budgets sont très contraints, notamment en période pré-électorale...

<u>Florian GOUGEON (Shakti 21)</u>: se sont rapprochés des CCAS, des services sociaux et autres services du CD93 pour savoir s'ils constataient des hausses des demandes de FSL. Il semble que ce soit moins la priorité aujourd'hui mais ils s'attendent à de fortes demandes d'ici l'automne.

En réaction au <u>communiqué de presse d'un collectif d'associations</u> demandant le renforcement des moyens du FSL : il est important d'associer les fournisseurs d'énergie au financement du FSL.

Shakti 21 a 700 à 800 contacts de ménages sur son territoire, nous pouvons relayer toute communication du RAPPEL sur les aides possibles pour les particuliers.

<u>Nagete AMANDIDANE (ANCB)</u>: se confiner est encore plus compliqué pour les publics très précaires, c'est très anxiogène, donc il est difficile pour nous de continuer à travailler sur les consommations et les travaux d'auto-réhabilitation accompagnée.

Outils et méthodes déployés pendant la crise :

- Maintenir le lien avec des appels aux ménages accompagnés
- Organisation du « Challenge des possibles » à distance : défis collectifs autour de l'entretien et des aménagements dans le logement
- Défis bricolage à distance à destination des habitants
- Expérimentation de chantiers d'accompagnement à distance

_

¹ Fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et de l'eau

• Animation d'une page Facebook par territoire pour garder le lien

<u>Julie COURBIN (Fondation Abbé Pierre)</u>: deux actions juridiques de la Fondation sont à l'arrêt.

Outils et méthodes déployés pendant la crise :

- Un fonds d'urgence pour les associations : mise à l'abri, aide alimentaire, etc.
- Une note est en cours de rédaction sur les mesures de prévention des impayés liés à la crise sanitaire.

Claire LABEL (ALECOB):

Outils et méthodes déployés pendant la crise :

 Sur le SLIME Finistère et Morbihan le contact avec les ménages est maintenu par téléphone.

Pour les familles repérées : des pré-visites par téléphone sont réalisées. De très bons retours de la part des ménages.

Il est demandé aux ménages d'envoyer leurs documents par mail en amont (DPE, factures, photos...).

Quasiment toute la visite peut été réalisée à distance ! Pour les personnes les plus à risques (personnes âgées, problèmes de santé, etc.), ce type de pré-visite pourra être maintenu.

- Sur les Côtes d'Armor : ont expérimenté la réserve civique (= appel à volontaire pour des actions solidaires et sociales) en proposant que des volontaires repèrent des personnes de leur entourage qui seraient en précarité énergétique. Ce qui permet de les appeler ensuite et de proposer une visite. Problème : des appels viennent de toute la France!
- Autres retours d'expériences: l'ALEC de St Brieuc a réalisé un sketch sur Facebook pour régler son chauffage. En ce type de période de crise sanitaire il peut être important de jouer sur l'humour, de dédramatiser la situation. L'ESAT St Georges (Morbihan) fait un défi par jour sur Facebook (ex: comment nettoyer son frigo?).

<u>Simon CHARBOUILLOT (Ulisse Energie)</u>: l'association a fermé le service, ce qui va être compliqué économiquement pour la structure.

Outils et méthodes déployés pendant la crise :

- Le lien avec les familles est maintenu par téléphone, ce qui est bien reçu, et continuent de recevoir les prescriptions des travailleurs sociaux.
- Une réflexion est en cours sur l'après confinement et le process de visite à distance La reprise des VAD semble très complexe et va demander certaines conditions sanitaires.

Aurore BONNEAU (SIEEEN)

Combien de temps prévoir pour les pré-visites téléphoniques ? Avec quelle fiche de diagnostic ? Sur les éco-gestes : y-a-t-il un envoi de document après coup (par mail par ex) ? Quid des visites en visioconférence ?

<u>Carole TUAL (ALECOB)</u>: n'a pas ressenti des ménages particulièrement en difficulté avec la crise mais s'attend à ce que ça arrive dans les mois qui viennent. Il va y avoir beaucoup de salariés touchés et sûrement des personnes au-dessus des plafonds ANAH qui n'auront pas accès à une visite SLIME ni aux aides financières.

Outils et méthodes déployés pendant la crise :

Sur les pré-visites téléphoniques :

- Remplissage de Solidiag avec les données disponibles et production du rapport utilisé habituellement
- S'équiper d'un casque avec micro pour se libérer les mains
- Appel en amont pour que les ménages préparent les documents (impôts, factures)
- Entre 1h et 1h30 de visite : bâti, consos, premières orientations
- Cela ne vaut pas une visite (notamment pour les éléments liés au bâti) mais la relation de confiance se crée et beaucoup d'informations peuvent déjà être récoltées
- Suivi des consommations : il est possible de passer par l'espace personnel du particulier chez son fournisseur
- La pré-visite pourrait se faire en visioconférence si le ménage est à l'aise avec l'outil et dispose d'une bonne connexion

Lire le témoignage de Carole Tual sur la liste de discussion du RAPPEL (accès réservé aux membres) : https://groups.google.com/forum/#!searchin/precarite-energie/tual%7Csort:date/precarite-energie/vCFSDRlazQw/axivfPoeCAAJ

L'ALECOB prévoit une visite physique dans un second temps, mais quand?

Bertrand DE CLERMONT TONNERRE (Fondation Rexel):

Outils et méthodes déployés pendant la crise :

Utilisation d'un outil type WhatsApp : Signal. Un certain nombre d'habitants en précarité ont refusé l'outil Whatsapp jugé non "éthique". Une quarantaine de personnes sont aujourd'hui sur cet outil. A la fois des habitants mais aussi des associations.

Davy SAINT ANDRE (Valence Romans Agglomération)

Outils et méthodes déployés pendant la crise :

Sur les pré-visites téléphoniques :

- En moyenne 1 h pour la pré-visite
- Utilisation de WhatsApp quand les personnes ont l'application. Ce qui leur permet de montrer le logement en direct, les différents appareils électroménagers et les appareils de chauffage, ce qui permet de mieux se rendre compte de leur vétusté
- Avant l'appel nous réalisons l'étude des factures que nous ont envoyées en amont les ménages, quand c'est possible.

Question sur le RGPD : la fiche RGPD n'est pas signée par les personnes alors qu'on récolte des données sensibles (factures...), quelle est la règle ?

- → Carole TUAL (ALECOB): font signer un formulaire de consentement en 2 exemplaires
- → Léo PARDO (CLER) : à minima il est nécessaire de bien informer les personnes sur leurs droits vis-à-vis des données et de garder une trace du consentement par message ou email

<u>Léa LE SOUDER (CLER)</u> : retour d'un sondage réalisé auprès des collectivités SLIME vis-àvis du contexte (36 réponses) :

- Des pré-visites par téléphone qui sont très complètes
- Une visite par téléphone ne remplace pas une visite physique
- Quid de l'après ? Quels équipements sanitaires pour les chargés de visites ?
- Communication : réalisation de vidéos, de tutos, des campagnes par mail aux ménages, etc.

<u>Julie COURBIN (Fondation Abbé Pierre)</u>: quels impacts pour les structures associatives qui sont « payées à la visite » ?

→ Florian GOUGEON (Shakti 21) : les visites sont suspendues jusqu'à la rentrée et les financeurs semblent bienveillants pour le moment.

III. Synthèse des mesures prises en France et à l'étranger

a. En France

i. Soutien au revenu

> La prolongation de certaines aides sociales pour les personnes en fin de droit

Qui est concerné : Les personnes ayant droits à des prestations sociales mais qui expirent entre le 12 mars 2020 et le 31 juillet 2020 bénéficient d'une prolongation :

- Les droits à la Complémentaire santé solidaire (CSS) et de l'Aide au paiement d'une assurance complémentaire de santé (ACS) sont prolongés de 3 mois.
- Les droits à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) est prolongé de 6 mois.
- Les droits à l'aide médicale de l'État (AME) sont prolongés de 3 mois.
- Les droits à l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle sont prolongés pour une période de 6 mois.
- Par ailleurs, les chômeurs en fin de droits au mois de mars bénéficient d'une <u>poursuite</u> <u>de leur indemnisation en avril</u>, du fait de l'épidémie de coronavirus. Si le confinement se prolonge, cette mesure devrait se prolonger aussi.

> Une aide exceptionnelle pour les foyers modestes

<u>Qui est concerné</u>: les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou des allocations logement qui doivent faire face à des dépenses supplémentaires à cause du confinement. Au total, 4,1 millions de ménages, dont 5 millions d'enfants, sont concernés.

Mesure d'aide : 150 € pour les ménages touchant le RSA ou l'ASS + 100 € par enfant.

Les ménages qui ne bénéficient ni du RSA, ni de l'ASS, mais qui touchent des aides au logement ont droit à 100 € par enfant.

L'aide exceptionnelle de solidarité sera versée automatiquement le 15 mai prochain par les Caisses d'allocations familiales (CAF), les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) et Pôle emploi. Les bénéficiaires n'ont aucune démarche à effectuer.

https://www.banquedesterritoires.fr/une-aide-exceptionnelle-de-solidarite-pour-soutenir-les-familles-modestes-dans-la-crise-sanitaire

> Les aides du CCAS ou CIAS

<u>Qui est concerné</u>: personnes les plus fragiles (en difficultés financières, personnes âgées, handicapées, etc.).

Mesures: Pendant la crise sanitaire, les Centre Communaux (ou Intercommunaux) d'Action Sociale sont amenés à maintenir, renforcer ou mettre en place des systèmes d'aides aux personnes les plus fragiles: permanences accès aux droits (notamment aides au paiement du loyer ou facture d'énergie du Fond Solidarité Logement), aides financières au paiement des factures d'eau, aide alimentaire, portage de repas, etc. Des actions très différentes d'un CCAS à l'autre: exemples sur https://www.unccas.org/les-ccas-cias-face-au-covid-19#.Xp6vy5ngpPY

L'Etat a mobilisé un fonds d'urgence destinée notamment à financer une aide directe pour certains "territoires en souffrance" en matière d'aide alimentaire : région parisienne, agglomérations de Lyon et de Marseille, départements d'outre-mer... Cette aide prendra la forme inédite de chèques alimentaires (jusqu'à 105 euros par foyer), qui seront distribués par les CCAS. https://www.banquedesterritoires.fr/un-fonds-durgence-pour-soutenir-laide-alimentaire-dispositif-renforce-pour-les-sans-

abri?pk campaign=newsletter hebdo&pk kwd=2020-04-

24&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_hebdo

> Les aides des associations caritatives

Certaines associations (Secours Catholique, Fondation Abbé Pierre, etc.) mobilisent des fonds d'urgence pour de l'aide alimentaire (et au-delà de l'aide aux courses ou aux démarches administratives)

> Les fonds de solidarité logement des départements pour venir en aide aux locataires Qui est concerné : toute personne qui rencontre des difficultés pour assurer ses dépenses de logement, notamment les dettes de loyers et charges comprises, et les factures d'énergie (électricité, gaz), d'eau et de téléphone. Et notamment les locataires en difficulté pour payer leurs loyers.

<u>Mesure</u>: le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France ont souhaité que les fonds du FSL soient utilement mobilisées en faveur des locataires les plus fragiles en s'engageant à ce que les dossiers soient instruits rapidement et examinés de manière circonstanciée. Un comité de suivi entre l'État et l'ADF est mis en place pour s'assurer que les moyens mobilisés répondent aux besoins identifiés dans chaque territoire.

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-gouvernement-ladf-et-lanil-aux-cotes-des-locataires-qui-se-retrouveraient-en-difficulte-pour

Exemples de mesures d'aides exceptionnelles à l'échelle des départements :

- Bouches-du-Rhône : aide de 60% du loyer par le FSL pour les ménages locataires qui rencontreraient des difficultés pour honorer les loyers des mois d'avril et/ou de mai 2020 suite à une rupture ou une diminution de ressources liées à l'emploi https://www.simiane-collongue.fr/2020/04/21/aide-au-logement-du-fsl/
- Loire-Atlantique : dispositif commun d'aide au paiement des loyers sous conditions de ressources. Le Département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole abondent chacune de 1 M€ leur Fonds de solidarité logement (FSL) « Maintien » et la CARENE à hauteur de 150 000 €. La CAF abondera également ce même fonds. L'aide sera versée pour 3 mois, renouvelable 1 fois. L'aide pourra être activée dès le loyer d'avril 2020, et jusqu'à concurrence de 3 mois après la fin du confinement.

https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/habitat-logement/actualite-une-aide-aupaiement-des-loyers-pour-les-locataires-en-difficulte-fr-p2_1224718

> La prolongation des délais du dispositif Chèque Energie

Qui est concerné : les bénéficiaires du Chèque Energie.

Mesure : les délais habituellement requis pour certaines démarches prévues dans le cadre du dispositif Chèque Energie ont été prolongé de 3 mois après la date de fin de l'état d'urgence sanitaire, actuellement fixée au 23 mai 2020, soit une prolongation jusqu'au 23 août 2020* (ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020) :

- Du délai de validité des Chèques Energie de la campagne 2019.
- Du délai de validité des attestations (protections associées au chèque énergie),
- Du délai ouvert pour la réclamation d'un chèque énergie aux ménages qui ont obtenu, entre le 2 janvier et le 31 décembre 2019, la disposition ou la jouissance d'un local imposable à la taxe d'habitation et qui souhaitent bénéficier du chèque énergie au titre de ce logement pour l'année 2020.
- * **Attention** : l'ensemble de ces nouveaux délais sont liés à la date de la fin de l'état d'urgence sanitaire, actuellement fixée au 23 mai 2020, mais qui est susceptible d'évoluer.

ii. Allègement des charges liées au logement

> L'allègement du coût de l'électricité pour certains foyers

Qui est concerné par quelle mesure :

- Les clients EDF ayant souscrit l'option EJP : les 7 jours EJP restants (jours où le prix du kWh est le plus cher de l'année) ne seront pas déclenchés.
- Pour les clients d'EDF ayant souscrit l'option Tempo : les 4 jours « Rouge » Tempo (jours où le prix du kWh est le plus cher de l'année) ne seront pas déclenchés.
- Les clients Engie bénéficiaires du chèque énergie ou du FSL : remboursement de l'abonnement d'électricité pour les mois d'avril et mai.
- Les clients Plüm Energie : réduction de 50% sur le prix de son abonnement pendant toute la durée du confinement et décalage du paiement des factures d'électricité si un client en fait la demande et sans aucun justificatif.

NB : ces mesures ne concernent que l'électricité.

> Des mesures pour les locataires HLM

Une majorité de bailleurs sociaux ont ouvert des cellules sociales spécifiques pour aider les locataires qui rencontrent des difficultés de paiement des loyers et charges en leur proposant une solution adaptée à leur situation (étalement de la dette, orientation vers le FSL, etc.).

Certains offices publics ont également décalé la régularisation des charges à venir, l'échelonnement des loyers impayés, décidé un moratoire sur les contentieux liés aux difficultés de paiement de loyers du fait de la crise (par exemple Paris Habitat, OPHM de Montreuil).

https://www.batiactu.com/edito/isolement-loyers-hlm-premiere-ligne-dans-crise-59386.php?MD5email=906e9b897681b69cda8b465f36328712

D'autres ont suspendu les loyers qui seront étalés plusieurs mois suivant le confinement(par exemple la Société d'économie mixte de St Ouen ou Plaine COmmune Habitat) voire se sont engagés à les annuler (ville de Bobigny). http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/seine-saint-denis-plusieurs-bailleurs-sociaux-reportent-le-paiement-des-loyers-02-04-2020-8292903.php

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/logements-sociaux-un-maire-de-bobigny-veut-annuler-les-loyers-d-avril_3931175.html

> Le report ou l'échelonnement des loyers, crédits et dettes (= mesure ordinaire)

<u>Qui est concerné</u>: toute personne qui rencontre des difficultés pour assurer ses dépenses de logement, notamment les dettes de loyers et charges comprises, et les factures d'énergie (électricité, gaz), d'eau et de téléphone.

<u>Mesure</u>: il est possible demander par courrier à ses créanciers (propriétaire bailleur, banque, fournisseur d'énergie ou de téléphonie, etc.) le report ou l'échelonnement de ses dettes (actuelles ou à venir). Si cette démarche à l'amiable ne fonctionne pas, un « <u>délai de grâce</u> » peut être demandé auprès du juge du <u>Tribunal de proximité</u> de son domicile pour reporter ou échelonner sur deux ans ses paiements relatifs aux crédits et trois ans pour le loyer. Toutefois, les tribunaux étant <u>actuellement fermés</u> (sauf pour les contentieux essentiels), il paraît difficile de se saisir de cette possibilité à l'heure actuelle.

Pour le cas particulier de remboursement d'un prêt, il est conseillé de consulter son contrat de prêt afin d'identifier les possibilités puis s'adresser à son banquier. Les contrats peuvent prévoir la suspension momentanée du remboursement du crédit et/ou la baisse ponctuelle de la mensualité, en échange d'un allongement de la durée du prêt. Il convient toutefois de s'assurer des conditions (un temps minimum de remboursement peut être requis par exemple)

et des frais générés par ce type d'action (frais de dossier, augmentation du coût du prêt, pénalités de retard de paiement du fait d'un report, etc.).

> La réduction du prélèvement à la source (= mesure ordinaire)

<u>Qui est concerné</u>: les salariés imposables et travailleurs indépendants qui anticipent une baisse de leurs revenus à cause de l'épidémie de Covid-19 (chômage partiel, arrêt maladie). <u>Mesure</u>: moduler à la baisse le prélèvement à la source pour les salariés / moduler leur prélèvement, reporter le paiement de leurs échéances ou les stopper de manière temporaire pour les indépendants.

iii. Protection en cas d'impayés

> L'extension de la trêve hivernale pour les foyers en impayés

<u>Qui est concerné</u>: tout client en défaut de paiement du loyer ou des factures d'énergie. <u>Mesure</u>: La trêve hivernale qui interdit toute expulsion du logement ou de coupures d'électricité ou de gaz pendant l'hiver est prolongée de 2 mois et prendra donc fin le 31 mai.

Par ailleurs, EDF suspend, jusqu'au 1er septembre 2020, les réductions ou interruptions de la fourniture d'électricité et de gaz ainsi que les pénalités de retard

> Report des actes d'huissiers à l'issue de la période de confinement plus 2 mois maximum

Selon l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020

b. A l'étranger

i. Soutien au revenu

> Aide financière pour les plus vulnérables :

- Espagne : 600 millions d'euros destinés au financement d'aides aux personnes âgées et aux plus vulnérables
- Italie : 600€ pour les saisonniers, ouvriers agricoles et indépendants, un bonus de 100€ pour tous les salariés gagnant moins de 40.000€ brut par an, création d'un "fonds de revenu de dernière instance" pour les plus faibles revenus
- Australie : 750\$AU

> Revalorisation des allocations :

- Royaume-Uni : augmentation de l'allocation chômage et de l'allocation logement
- Espagne : versement de l'allocation chômage même si la condition de durée n'est pas remplie

> Instauration d'un revenu universel : Espagne (prévu)

ii. Allègement des charges liées au logement

> Report du paiement des loyers pour les locataires :

- Lisbonne : pour les locataires HLM, jusqu'à 18 mois
- Allemagne : pour les ménages modestes jusqu'au 30 juin avec soutien de l'Etat en cas de défaut de paiement
- Grèce : pour les locataires dont le contrat de travail a été suspendu : ne paient que 60% de leur loyer mensuel sur leur résidence principale en mars et avril
- New York : inciter les propriétaires à revenus élevés à suspendre temporairement les loyers de leurs locataires modestes (prévu)

> Suspension des mensualités de remboursement des prêts immobiliers :

- Espagne : moratoire prévu
- Italie : suspension jusqu'à 18 mois du <u>remboursement des prêts immobiliers et</u> bancaires en cas de réduction de la durée du temps de travail
- Royaume-Uni
- Slovaquie
- > Report des factures de services publics : Japon
 - iii. Protection en cas d'impayés
- > Interdiction des coupures d'eau, d'électricité et de télécommunications : Espagne
- > Suspension des expulsions en cas d'impayés de loyers : Royaume-Uni, Espagne, Etats-Unis, Canada
- > Suspension des saisies : Etats-Unis
- > Régularisation temporaire des demandeurs d'asile et des immigrés en attente de titre de séjour pour mieux les protéger : Portugal

Sources:

https://www.bfmtv.com/economie/coronavirus-ces-mesures-adoptees-par-nos-voisins-pour-soutenir-l-economie-1883464.html

https://oecd.dam-broadcast.com/pm 7379 119 119686-962r78x4do.pdf

IV. <u>Les mesures à défendre et les actions menées au niveau national pendant la crise sanitaire</u>

Ce qui a déjà été fait :

- > <u>François BOULOT</u> (Secours Catholique) : une demande collective aux pouvoirs publics d'attribuer aux plus en difficulté une aide exceptionnelle de 250€/personne et par mois. Une <u>pétition</u> est en ligne, à signer ou relayer.
- > <u>Gilles BERHAULT</u> (Fondation des Transitions) : il est important de relayer les demandes déjà parues. Une tribune devrait partir au nom de l'initiative "Stop exclusion énergétique". Il faut pousser auprès de pouvoirs publics avant l'été!
- > <u>Communiqué de presse d'un collectif d'associations et fondations</u> demandant le renforcement des moyens du FSL.
- > <u>Communiqué de presse de Rénovons!</u> demandant un renforcement des mesures pour les ménages en situation de précarité énergétique et notamment l'envoi d'un 2^{ème} chèque énergie exceptionnel de 300€.

Ce qui pourrait être fait (perspectives du groupe de travail) :

- > Réfléchir à la question du RGPD pour les visites à distance : quelle preuve de consentement est acceptable pour la CNIL ?
- > Harmoniser les factures d'énergie entre les différents fournisseurs
- > Réfléchir à une méthode d'organisation des pré-visites ? Un outil type questionnaire à coconstruire ?

Davy Saint André (Valence Romans Agglomération) : Oui très intéressé par un document de ce type

Simon CHARBOUILLOT (Ulisse Energie): Intéressé pour travailler sur la mutualisation des méthodes de pré visites.

Aurore BONNEAU (SIEEEN) : Intéressée aussi.

Patrick GACHET (CBCVL): Intéressé aussi.

Claire LABEL, ALECOB: Je pense qu'il serait pertinent d'envoyer par courrier ou courriel un questionnaire de pré-visite avant le rdv tél. Un questionnaire simple avec des pictogrammes.

Il est possible de créer un document partagé sur googledrive pour construire un outil mutualisé.

- > Refaire ce type de visioconférence en fonction de l'évolution de la situation : voir si certains territoires ont envisagé de faire des VàD avec des équipements particuliers, etc. et le retour d'expérience : comment imaginer la VàD de demain avec des conditions sanitaires optimales pour les chargés de visite et les familles ?
- > François Boulot : mettre en place un observatoire pour évaluer la montée des impayés et montrer l'importance de la vague aux pouvoirs publics, avoir des données objectivées car pour le moment on n'a pas vraiment d'idée claire sur le nombre de ménages qui mettent en attente le paiement de leurs factures ou charges liées au logement.
- > Demander que les masques puissent être affectés en priorité aux familles fragiles et/ou en précarité.
- > Julie COURBIN : les mesures liées aux impayés ne sont pas à la hauteur des difficultés de ménages. Avec la "2ème vague" il risque d'y avoir une hausse des expulsions l'année prochaine.
- > Beaucoup de ménages utilisent le chèque mais pas l'attestation qui les protègent. Il faut vraiment faire du lobbying auprès des ménages là-dessus.

V. Ressources

- > <u>Fichier partagé</u> du groupe de travail : constats des membres sur les difficultés des familles, leurs actions/outils/méthodes déployées pendant la crise, leurs idées/pistes d'actions de mesures pouvant être proposées
- > Communiqué de presse « <u>COVID-19</u> : il faut utiliser le Fonds de Solidarité Logement pour faire face à la crise »
- > Communiqué de presse <u>« Protéger les familles en précarité énergétique du Covid-19 et des effets de la crise économique »</u> (Rénovons !)
- > Article « Crise sanitaire (1/2) : quels impacts pour les ménages ? » (RAPPEL)
- > Article « Crise sanitaire (2/2) : quelles mesures pour les ménages ? « (RAPPEL)